



## Conseil supérieur de l'éducation du jeudi 7 avril 2022

### Déclaration liminaire de la FCPE

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Cette séance du Conseil supérieur de l'éducation est la dernière de ce quinquennat alors que l'actualité se bouscule de toutes parts.

Le contexte social est particulièrement difficile. La guerre est à nos portes et l'accueil des enfants et adolescents ukrainiens dans nos écoles publiques doit se poursuivre avec la mise en place de dispositifs d'accompagnement scolaire et d'accompagnement psychologique des familles.

Il est impensable, dans ce contexte, de tolérer la moindre fermeture de classe. Bien au contraire, des moyens supplémentaires doivent être mis à disposition des écoles et des établissements scolaires afin d'alléger les effectifs des classes.

Cette réduction du nombre d'élèves par classe n'aura que des bénéfices : un accueil optimal des enfants de réfugiés, de meilleures conditions d'apprentissage pour tous les élèves, un meilleur respect des gestes barrière car, faut-il le rappeler, la crise sanitaire n'est pas encore derrière nous.

Avec le SNICS-FSU, la Voix lycéenne et l'UNEF, la FCPE a lancé un appel pour renforcer d'urgence la santé à l'école. Cet appel est parti du constat que la santé physique et psychique des jeunes se dégrade, et avec elle l'avenir de la société. Les inégalités sociales et de santé s'accroissent, créant de nouvelles inégalités d'accès à la réussite scolaire. C'est bien pourquoi la prévention et l'éducation à la santé doivent être des priorités.

L'actualité, c'est encore bien sûr l'élection présidentielle, qui n'est maintenant plus qu'une question de jours. La FCPE a élaboré 43 propositions pour l'école, qui s'appuient sur les valeurs défendues par notre fédération depuis maintenant 75 ans.

L'une des 43 propositions de la FCPE est de favoriser la mobilité des élèves dans le cadre scolaire. Cette question de l'ouverture au monde est une préoccupation constante de la FCPE. Dans le contexte actuel où la guerre est désormais présente sur le sol européen, toute initiative visant à développer l'esprit européen et le sentiment d'appartenance à l'Union européenne ne peut être que saluée. La FCPE avait d'ailleurs fait inscrire dans le rapport annexé à la loi de refondation de l'école de la République, le droit pour tout jeune à connaître une expérience de mobilité dans le cadre de sa scolarité obligatoire.

C'est pourquoi nous ne pouvons que saluer des mesures qui iraient en faveur de la sécurisation des parcours des élèves en mobilité. En revanche, la FCPE souhaite que ces mesures bénéficient à tous les élèves, et pas seulement aux élèves les plus favorisés, les mieux informés ou ayant la chance d'être scolarisés dans un établissement ayant fait le choix de s'inscrire dans cette démarche. Enfin, il est indispensable que cette mobilité ne représente pas une charge financière pour les familles. Aucune sélection par l'argent ne doit entrer en ligne de compte lorsqu'il s'agit de développer l'ouverture au monde, composante essentielle de la citoyenneté.

Merci pour votre écoute.